



## DECLARATION DU CSEE A LA REUNION DU CONSEIL EUROPEEN DU 17 JUIN 2010 et à LA COMMISSION EUROPEENNE dans la perspective du SOMMET du G8/G20 qui se tiendra en juin dans l'ONTARIO

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) souhaite faire connaître les importants points de vue qui suivent à la réunion que le Conseil européen et la Commission européenne tiendront à Bruxelles le 17 juin 2010 en vue de définir les positions que l'UE défendra au Sommet du G8/G20 qui se tiendra du 25 au 27 juin dans l'Ontario (Canada).

**President  
Président**  
Ronnie Smith

**Vice-Presidents  
Vice-Présidents**  
Paul Bennett  
Odile Cordelier  
Jörgen Lindholm  
Ulrich Thöne

**General Secretary  
Secrétaire Général**  
Martin Rømer

**Treasurer  
Trésorier**  
Walter Dresscher

D'emblée, la stratégie de Lisbonne a inclus l'éducation et la formation en tant qu'éléments essentiels pour la réalisation des pleines potentialités de la société de la connaissance. Cette approche a été confirmée récemment par le Conseil européen qui a adopté la nouvelle stratégie UE 2020, dans la continuité du processus lancé à Lisbonne en 2000. Toutefois, le CSEE déplore que l'éducation soit toujours considérée simplement comme un outil destiné à répondre aux besoins spécifiques et immédiats du marché de l'emploi. Le CSEE souligne que les systèmes d'éducation et de formation répondent à plusieurs objectifs dans la société, et aussi que l'éducation doit comporter une dimension économique aussi bien qu'une dimension sociale. La tâche la plus essentielle de l'éducation est d'enseigner pour la vie, et le regard jeté sur l'éducation doit être global et couvrir différents savoir-faire et compétences essentielles. Seule une large approche de l'éducation et de la formation est en mesure de contribuer au développement des compétences personnelles et sociales, qui s'avèrent vitales à la cohésion sociale, à l'égalité, à la citoyenneté active, à la diversité culturelle et à l'épanouissement personnel.

Le CSEE est convaincu de la nécessité d'investir dans une éducation de haute qualité au profit de tous les étudiants, et certainement pour contribuer à la relance de l'Europe après la récession économique. Une éducation gratuite et obligatoire de haute qualité est pour *tous* les étudiants une condition sine qua non de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'acquisition des compétences essentielles. Il convient dès lors de reconnaître que l'éducation, considérée comme un droit fondamental, est une responsabilité incombant au secteur public. Il faut que l'éducation soit financée par le secteur public qui doit également la réglementer. Le regain d'intérêt constaté dans les pays, à l'UE et au plan mondial pour diverses formes de coopération et de partenariat dans le secteur de l'éducation constitue un développement qui n'est pas exempt de risques, car il peut entraîner l'abaissement de la responsabilité des gouvernements sur le plan du financement et de la garantie de systèmes d'éducation et de formation de haute qualité pour *tous*. Ce risque est particulièrement perceptible en période de crise économique, lorsque les gouvernements peuvent être davantage tentés de restreindre les budgets dans des secteurs tels que l'éducation.

Dans ce contexte, le CSEE souhaite par la présente déclaration souligner les points exposés dans les paragraphes qui suivent au Conseil européen et à la Commission européenne, à l'heure où ils préparent les positions de l'UE qu'ils défendront au Sommet du G8/G20.

- Compte tenu du fait que la politique de l'éducation est coordonnée au niveau de l'Union européenne depuis 2000 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ;
- Compte tenu de l'objectif de la stratégie UE 2020, qui est de réduire d'ici 2020 à moins de 10% le pourcentage d'abandons scolaires et de faire passer à 40% au moins la part de la population ayant achevé une éducation du troisième cycle ou équivalent ;

- Compte tenu des messages essentiels sur l'éducation et la formation véhiculés par le Conseil de l'UE (19 février 2009, 6666/09), stipulant notamment que « *c'est précisément en période de difficulté économique qu'il convient de maintenir l'accent mis sur l'importance stratégique essentielle qu'il y a à soutenir des systèmes d'éducation et de formation de haute qualité qui soient ouverts et efficaces* »;
- Compte tenu des conclusions de la présidence de l'UE lors du Conseil de l'Union européenne (19/20 mars 2009), qui a confirmé la priorité donnée aux investissements appropriés dans l'éducation (7880/09: 16);
- Etant entendu que les efforts consentis par les pays afin réduire les déficits publics et de se conformer aux exigences du FMI pour avoir accès à un financement de soutien doivent être partagés par tous les acteurs économiques, et en premier lieu par ceux qui ont précipité l'économie dans la crise ;

Le CSEE invite instamment le Conseil européen et la Commission à défendre les positions suivantes au Sommet du G8/G20:

1. L'éducation et la formation doivent être protégées des coupes budgétaires frappant les budgets du secteur public à la suite de l'application prématurée de « stratégies de sortie ». Aucun pays ne peut se permettre de sacrifier une génération d'enfants et de jeunes.
2. L'éducation ne se résume pas à un coût. Il s'agit de l'investissement le plus judicieux en vue d'une relance durable.
3. Les pays du G8 doivent honorer l'engagement qu'ils avaient pris de combler l'écart de financement relatif à l'Education pour tous (EPT) de manière à atteindre l'objectif fixé, soit que tous les enfants aient accès à l'école primaire pour 2015. Les pays du G20 devraient convoquer un comité de niveau ministériel, aux travaux duquel participeraient les principales agences, et qui aurait pour mission d'élaborer une nouvelle approche du financement de l'EPT, et il faut que les syndicats d'enseignants soient représentés à la table de négociation.
4. Nous en appelons au G20 afin qu'il apporte son appui au nouveau Partenariat mondial pour la formation des enseignants et le développement professionnel, visant à garantir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour offrir à chaque individu une éducation de qualité et pour encourager de bonnes pratiques en matière de ressources humaines au sein de la profession enseignante. En sa qualité d'organisation mondiale des syndicats d'enseignants, l'Internationale de l'éducation devrait se voir reconnaître un rôle de premier plan dans ce nouveau partenariat.

*Bruxelles, juin 2010*

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants des pays de l'UE et de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est membre du Groupe de coordination « Education et formation » (GCEF) et en sa qualité de fédération industrielle européenne de l'éducation, il est membre de la CES. Il constitue une organisation autonome dans le cadre de la Structure paneuropéenne de l'Internationale de l'éducation.